



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réforme des ECOS dès 2024 pour garantir l'impartialité de cette épreuve classant  
Question écrite n° 17763

## Texte de la question

Mme Florence Lasserre alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur les problèmes posés par l'organisation des ECOS (examens cliniques objectifs structurés) pour les étudiants en médecine qui passent le concours de l'internat en 2024. Les difficultés rencontrées lors de l'organisations de cette première édition des ECOS en mars 2024 ont mis en évidence des risques de rupture d'égalité en raison de graves irrégularités dans le déroulement des épreuves. En effet, malgré le plébiscite initial de tous les acteurs universitaires - enseignants, étudiants et doyens -, les tests ont révélé d'importantes lacunes, fuite de sujets, conflits d'intérêts de certains évaluateurs - qui mettent en péril la validité des résultats et l'impartialité et la fiabilité des ECOS en tant qu'évaluation « classante », c'est-à-dire d'un examen ayant un impact sur le classement final des étudiants en médecine et leur affectation future. De plus, les réactions des étudiants de 6e année, suite aux résultats des premières épreuves dématérialisées nationales (EDN) en octobre 2023, laissent augurer de graves problèmes de fonctionnement dans l'hôpital public. En effet, si selon les chiffres du ministère près de 90 % des étudiants ont obtenu la note minimale requise, sur les 10 000 étudiants qui auraient pu prétendre intégrer le troisième cycle de leurs études de médecine l'an prochain, 2 000 ont d'ores et déjà fait le choix délibéré de redoubler pour ne pas essuyer les plâtres de la réforme. En conservant le *statu quo* pour l'épreuve des ECOS cette année, il est à craindre que sur les 8 400 étudiants de 6e année restant, nombreux feront le même choix d'ici quelques semaines : redoubler plutôt que conserver les résultats controversés d'une évaluation douteuse. L'hôpital public sera alors confronté à une pénurie d'internes dès l'été 2024, alors que ces derniers représentent près de 40 % des effectifs des hôpitaux. Alors que M. le ministre a déclaré réfléchir à des modifications pour l'organisation des épreuves pour 2025, il est urgent de trouver un palliatif pour les épreuves de 2024. Aussi, elle lui demande s'il ne serait pas pertinent d'envisager de rendre les ECOS « validants » et non plus « classants », pour 2024, afin de ne pas pénaliser les étudiants en médecine et ne faire de cette promotion *crash-test*, une promotion sacrifiée.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Florence Lasserre](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (5<sup>e</sup> circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17763

**Rubrique :** Examens, concours et diplômes

**Ministère interrogé :** [Santé et prévention](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 mai 2024](#), page 3751

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)